



Le Grillon

MESSAGE DE M. PIERRE-ANDRE
BURNIER, SYNDIC

PERIODE DE PANDEMIE
COVID-19

Après une année 2019 très festive et pleine de légèreté à Gryon, ce début 2020 marquera l'histoire de toute la planète avec l'apparition d'un virus virulent appelé coronavirus ou Covid-19 !



La Municipalité a dû faire face, comme toutes les autorités du Pays, aux mesures urgentes et évolutives dictées par la Confédération ou par le Conseil d'Etat vaudois, ayant reçu diverses directives. Durant cette période, elle a notamment décidé de :

Il s'est répandu comme une traînée de poudre, de continent en continent, en frappant durement des familles et mettant en situation de crise notre pays, ses autorités et ses infrastructures de santé.

Bien heureusement, la situation semble nettement s'améliorer et nous nous en réjouissons, pour la santé et le bien-être de tous.

Bien malheureusement toutefois, la vie communautaire a payé un lourd tribut à cette pandémie, isolant encore plus les personnes seules et sonnant le glas de nombreuses manifestations, événements, festivals ou concerts qui jalonnaient nos belles saisons.

J'émet le souhait sincère que nous puissions rapidement retrouver ces moments conviviaux et chaleureux qui cimentent une communauté.

Restons d'ici-là prudents et dociles aux directives sanitaires afin d'éviter la tant redoutée 2^{ème} vague. Je vous espère toutes et tous en excellente santé !

- Tenir les séances de Municipalité par vidéoconférence durant quelques semaines. Un groupe de conduite de crise a été désigné mais n'est pas intervenu, la situation ayant pu rester sous contrôle de la Municipalité.
- Fermer les guichets communaux tout en maintenant la permanence téléphonique.
- Activer le Plan de continuité des activités (PCA) pour assurer la poursuite des services indispensables à la population et prioriser ceux pouvant être différés momentanément. En ce sens, les services ont travaillé quelques semaines en binômes pour éviter les risques de contagion de l'ensemble du personnel.
- Fermer les locaux communaux publics, Grande-salle, Centre gryonnais, Bibliothèque.

Sommaire

- | | |
|------------|--|
| 1-2 | Message du Syndic, Période Covid-19, Tarifs de l'eau potable |
| 3-4 | Bourse communale, Tri du PET, Forêts suisses |
| 5-6 | Message du Président du Conseil communal, En bref, |
| 7-8 | Téléphonie mobile et 5G, Nouvelles du tourisme et agenda |

- Interdire la fréquentation des infrastructures récréatives et sportives extérieures à la population afin de limiter les attroupements de personnes. (places de jeux, préau scolaire, tennis, Gryon-parc,...)
- Annuler les manifestations publiques jusqu'à nouvel avis.
- Dès le 19 mars, mener des actions envers les aînés par l'envoi d'un courrier préparé par le Bel-Age, Mme Véronique Amiguet, proposant les coordonnées de bénévoles et indiquant le numéro de l'administration pour toute question. Le bureau communal a pris des contacts téléphoniques dès le 19 mars et les jours suivants avec les personnes seules, sans conjoint ou famille proche, pour proposer de l'aide aux courses, pharmacie, etc... Une deuxième campagne de téléphones a été faite aussi avant le week-end de Pâques. A ce jour, aucune sollicitation n'a eu lieu au bureau communal mais quelques demandes directes aux bénévoles annoncés.
- Faire contrôler la fermeture publique du camping des Frassettes.
- Selon les cas et risques économiques encourus, d'abandonner deux mois sur les loyers ou redevances de certains locataires commerciaux de la commune.

AUGMENTATION DES TARIFS DE L'EAU POTABLE

Le réseau d'eau de la commune s'étend du captage des Chaux (1805m) à la station d'épuration du Chépy (860m). Il a la particularité d'approvisionner un bassin de population d'env. 1350 habitants en basse saison et près de 7300 en haute saison hivernale.

Ce sont plus de 52 km de conduites qui alimentent la commune via 16 étages de pressions bien distincts. Le réseau s'appuie sur 12 captages, deux puits de pompages et l'eau produite par ces différentes ressources est stockée dans 11 réservoirs différents. D'autres ouvrages sont indispensables au bon fonctionnement du réseau et à la bonne répartition de l'alimentation dans les secteurs construits, notamment des chambres de coupe-pression, chambres de réunion ou pompages.

Sur la base de l'art. 30 de la Loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels, l'Office cantonal de la consommation (OFCO) a procédé à une inspection générale de notre réseau en automne 2019 et a produit un rapport de huit pages avec des mesures plus ou moins prioritaires à mettre en place pour garantir la qualité de l'eau et la pérennisation de nos ouvrages, certains datant des années 1960-1970. En effet, depuis l'entrée en vigueur en 2017 de l'ordonnance fédérale sur l'eau potable OPBD et la reconnaissance des directives professionnelles en la matière, les exigences en matière d'autocontrôle et de distribution ont été renforcées.

Un catalogue important de mesures a été dressé, certaines pouvant être prises rapidement par notre service communal et d'autres demandant une analyse poussée et une remise en question générale de notre plan de distribution, avec mise en évidence des points faibles du réseau. Il s'agira de prioriser et d'étaler ces mesures sur un calendrier de plusieurs années et en fonction des disponibilités de financement car le coût total est estimé à ce jour à env. 7.8 millions. A cet effet, il sera malheureusement impossible de remédier aux défauts actuels sans devoir passer par une augmentation du tarif de l'eau car, nous le rappelons, il s'agit de recettes affectées exclusivement à ce service et l'impôt général ne peut pas être utilisé.

La Municipalité a dès lors décidé, dans sa séance du 22 juin 2020 d'adopter une première hausse des tarifs du règlement des eaux pour l'année 2021, dans la fourchette de prix prévue par ledit règlement. Nous sommes conscients que cette augmentation est importante pour les consommateurs mais il faut se souvenir que nous avons pu appliquer jusqu'à ce jour des tarifs largement plus bas que de nombreuses autres communes et que nous serons dorénavant plutôt dans la moyenne des prix. Il est par ailleurs fort probable qu'une nouvelle hausse soit nécessaire d'ici 4 à 5 ans, selon les

amortissements à effectuer et l'avancement de ces mises en conformité.

Les nouveaux tarifs suivants seront dès lors appliqués dès la facturation de 2021 :

- Taxe de consommation fixée à **fr. 1.-** le m³ (contre fr. 0.40 actuellement) jusqu'à 100 m³, puis à **fr. 1.50** (contre fr. 0.70 actuellement) dès 100 m³.
- Abonnement fixe pour chalet passe de fr. 130.- à **fr. 200.-** par an et celui des appartements de fr. 90.- à **fr. 130.-**.
- La location annuelle des différents compteurs et les taxes de raccordement subissent aussi des hausses que vous pourrez trouver dans le règlement des tarifs du service des eaux, disponible sur le site www.gryon.ch

Responsabilité par rapport au compteur d'eau

Suite à un récent sinistre d'inondation intervenu dans un chalet privé par rupture du compteur, nous estimons essentiel de rappeler que si les compteurs sont placés chez les abonnés en demeurant propriété communale, le règlement communal engage aussi la responsabilité de l'ayant-droit, notamment en cas de gel ou de détériorations provoquées par le concessionnaire. Chaque propriétaire est en outre tenu, selon art. 16 du règlement, de prendre toutes mesures utiles pour que l'eau pouvant s'écouler du compteur en cas de fuite s'évacue d'elle-même, sans provoquer de dégâts. (grilles d'évacuation ou collecteurs d'eau).

BOURSE COMMUNALE

Les cordons de la bourse communale changent de mains en raison du départ à la retraite de Mme Marinette Parisod-Jaggi.

Nous tenons à remercier sincèrement Mme Parisod pour son engagement constant, sa

gestion rigoureuse et son professionnalisme durant ses 20 ans d'activité au titre de boursière communale.

Son remplaçant désigné est M. Didier Etter, jeune citoyen gryonnais de formation comptable qui a notamment travaillé à Villars-Tourisme, pour la comptabilité, puis l'évènementiel. Nous lui souhaitons bienvenue au sein du personnel communal et lui confirmons toute notre confiance dans la délicate gestion du ménage communal.

Didier Etter et Marinette Parisod.



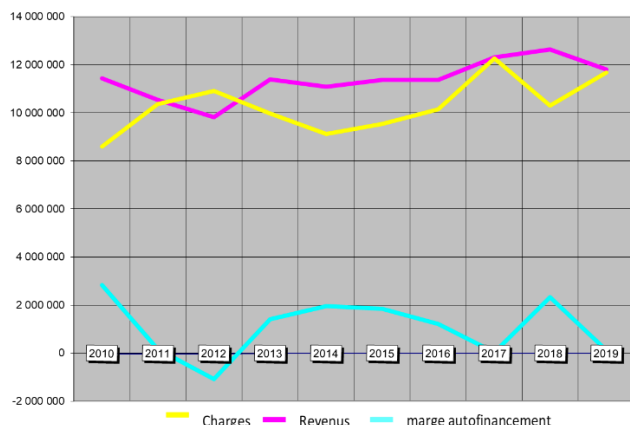
En matière de finances, la commune de Gryon se porte bien, avec une situation saine et une trésorerie courante ayant très peu recours à l'emprunt. Les amortissements ont pu être effectués régulièrement, voire à l'avance, ce qui a permis de maintenir une capacité d'investissement annuelle de l'ordre d'un à deux millions, en dehors du budget de fonctionnement. Nos infrastructures ont ainsi pu être raisonnablement entretenues, voire améliorées. Il ne faut pas oublier en effet que la forte vocation touristique et le nombre de résidences secondaires induit des réseaux routiers, réseaux d'eau et eaux usées ou ouvrages divers pour les déchets, les forêts ou les sentiers pédestres surdimensionnés par rapport à la capacité contributive de quelques 1400 habitants.

La dette par habitant demeure toutefois inférieure à bon nombre d'autres communes, les graphiques suivants vous permettant d'en constater l'évolution.

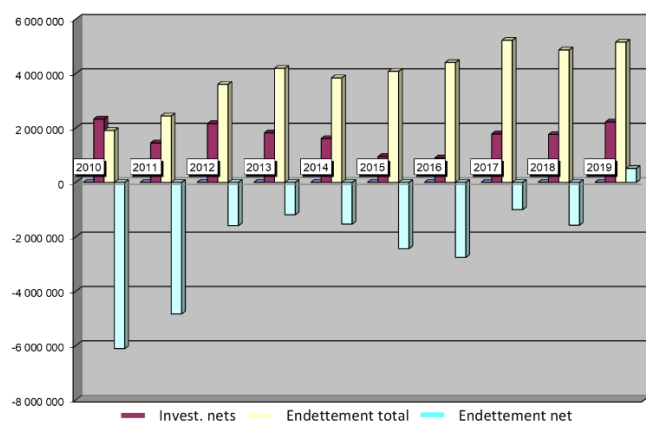
Nous nous permettons aussi de rappeler que les résidents secondaires vaudois qui séjournent régulièrement à Gryon et y utilisent les équipements, soit plus de 90 jours par an, peuvent contribuer aux charges communales en

demandant une répartition des impôts selon art. 14 de la Loi sur les impôts communaux. Ils sont ainsi dispensés de payer la taxe sur les résidences secondaires. Le boursier communal pourra vous renseigner à ce sujet.

Evolution du compte de fonctionnement



Evolution de l'endettement



TRI DU PET

L' on ne peut véritablement parler de recyclage que lorsque le matériau récupéré est réintroduit dans le circuit. C'est pourquoi les bouteilles à boissons en PET collectées en Suisse sont triées d'après leur qualité et leur couleur, pour ensuite, au terme d'un **procédé en plusieurs étapes**, être transformées en une matière première apte au contact alimentaire, de pureté et de qualité supérieures – il s'agit ici du PET de recyclage suisse (R-PET). Or, cette précieuse matière première sert de point de départ pour fabriquer de nouvelles bouteilles à boissons en PET suisses. Cela permet de boucler le cycle des matières (bottle-to-bottle) et de

parler enfin véritablement de recyclage (bouclage du cycle).

Le recyclage en circuit fermé (bottle-to-bottle) est 2,4 fois plus écologique que le recyclage conventionnel, qui ne prévoit qu'une seule réutilisation (p. ex. textiles). Autrement dit, chaque accroissement de la part de R-PET dans les bouteilles à boissons en PET augmente considérablement le bénéfice environnemental qu'apporte le recyclage du PET.

Nous vous remercions dès lors vivement pour le soin que vous mettrez à trier convenablement les PET et à ne jeter dans les containers spéciaux, que les bouteilles en cette matière.

AIDEZ-NOUS À BIEN RECYCLER. POUR L'ENVIRONNEMENT.

LES CONTENEURS DE COLLECTE DU PET ACCEPTENT SEULEMENT LES BOUTEILLES À BOISSONS EN PET!



SI VOUS AVEZ UN DOUTE, QUE LA COLLECTE DU PET CONVIENT, POSEZ-VOUS LES TROIS QUESTIONS SUIVANTES:

S'agit-il d'une bouteille?



Contenait-elle une boisson?



La bouteille est-elle en PET?



3 x oui? Alors hop, dans la collecte du PET!



Si vous répondez par l'affirmative à toutes ces questions, cette bouteille peut être éliminée avec le PET. Dans le cas contraire, jetez l'emballage avec les déchets ou dans la collecte des bouteilles en plastique du commerce de détail.

CE QUE VOUS NE POUVEZ PAS DÉPOSER DANS LA COLLECTE DU PET:



ForêtSuisse

Association des propriétaires forestiers

Les déchets de jardin, une plaie pour la forêt

Les plantes ornementales exotiques enrichissent nos jardins. Mais les conséquences peuvent être dramatiques si elles parviennent en forêt. Elles s'y comportent comme des éléphants dans un magasin de porcelaines...

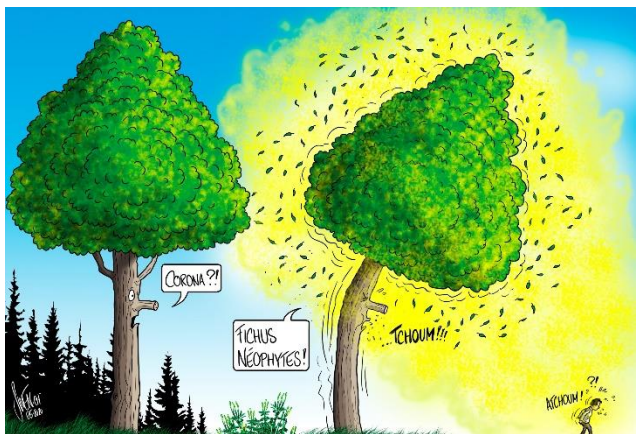
Nos jardins refleurissent. En cette saison, leurs plantes ornementales font preuve d'une vive exubérance. Bien des propriétaires ignorent cependant à quel point certaines d'entre elles présentent un grave danger, aussi belles soient-elles. Exotiques, elles n'ont pas de

concurrents naturels chez nous. Elles débordent facilement au-delà de la clôture du jardin et mettent en péril de précieuses espèces indigènes. Elles peuvent aussi être porteuses de maladies et de parasites. La forêt est très touchée par ces intrusions. Lorsque ces espèces importées – on les appelle des «néophytes» – sont introduites dans les bois avec des déchets de jardin, c'est une catastrophe. Une fois dans la nature, elles deviennent difficiles, voire impossibles à éradiquer par les propriétaires de forêts et les forestiers. Les néophytes se comportent en forêt comme des éléphants dans un magasin de porcelaine. Hors de tout contrôle, elles envahissent l'espace et font de l'ombre aux autres plantes, en particulier aux arbrisseaux indigènes, qui sont les futurs «grands arbres» de nos forêts de demain.

Maladies et parasites font dépérir des arbres

C'est pourquoi les déchets de jardin n'ont pas leur place en forêt. Jamais ! Même si les déchets de taille de la haie ressemblent aux branchages laissés par des bûcherons, même si ce ne sont pas des néophytes mais des restes de tonte ou le vieux géranium du balcon. Ces déchets verts mettent aussi la santé de la forêt en danger ; ils contiennent des résidus d'engrais, des micro-organismes comme des virus, des bactéries, des champignons nuisibles. Le problème est si grave que la FAO, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, a déclaré 2020 « Année internationale de la santé des plantes ».

Le dépôt de déchets verts en forêt est donc interdit par la loi sur la protection de l'environnement. Et c'est punissable. Soyez responsables, débarrasser vos déchets verts consciencieusement, comme des professionnels et à la déchetterie.



**MESSAGE DE M. DAMIAN
CONTESSE, PRÉSIDENT DU
CONSEIL COMMUNAL**

Appel aux Tâtchis !

Le 7 mars 2021 sera la date de renouvellement des Autorités communales dans le Canton de Vaud.

La législature actuelle, de 2016 à 2021 s'achèvera en effet au 30 juin 2021 et toutes et tous les électeurs communaux auront à élire leurs nouveaux représentants.

J'en appelle dès lors à votre engagement, en tant que citoyen(-enne) de notre belle communauté gryonnaise, pour vous porter candidats sur les listes de l'Entente communale, soit pour l'organe législatif, le Conseil communal (35 membres), soit pour l'exécutif, la Municipalité (5 membres).

Je vous rappelle que Gryon ne recense à ce jour aucun parti politique et qu'il n'est dès lors pas nécessaire d'afficher une couleur politique pour s'intéresser à l'avenir de la commune.

A un niveau local, il est toujours fort intéressant de pouvoir s'exprimer sur le développement des infrastructures, sur les règlements généraux, sur les budgets et bien d'autres sujets ou défis que doit relever une collectivité publique.

J'espère dès lors que vous serez nombreux à vouloir rejoindre une équipe dynamique et fière de contribuer au fonctionnement de sa commune. Une assemblée de présentation aura lieu en automne et le délai final pour signer les listes de candidatures est fixé au 18 janvier 2021. Pour poser votre candidature, il suffit de remplir la liste, soit lors de l'assemblée de commune, soit par la suite au bureau communal.

Vivre à Gryon, c'est avant-tout bénéficier d'une qualité de vie exceptionnelle que nous devons préserver. Je compte sur vous !

**Retrouvez le Grillon en ligne, et plein d'autres
informations sous www.gryon.ch**

EN BREF

- ⇒ La traditionnelle **journée des vernes** aura lieu le **8 août 2020** à Taveyenne. Bienvenue et merci aux fidèles bénévoles qui participent chaque année à cette journée sympathique.
- ⇒ Deux jeunes natifs du village ont été engagés récemment aux **services extérieurs** soit M. Fabien Cutruzzola, avec spécialisation en mécanique et M. Dan Thomas, avec spécialisation dans les services industriels.
- ⇒ La traditionnelle **vente de livres de la Bibliothèque** aura lieu à la grande-salle du 17 au 19 juillet, avec les mesures adéquates liées au Covid-19.
- ⇒ Le **Plan directeur touristique régional** a été finalisé et une consultation publique interviendra, avant un passage devant les conseils communaux des diverses communes concernées. Il recense et précise les zones destinées aux activités touristiques et sportives et instaure des zones de tranquillité pour la sauvegarde de la faune et la flore.
- ⇒ Les Municipalités de Bex, Ollon et Gryon, sur proposition du Codir, ont désigné M. David Roulet comme nouveau **commandant du SDIS** des Salines, en remplacement de M. Grégoire Perrin qui achèvera son mandat à la fin 2020. M. Paul Von der Mühl a été désigné remplaçant du commandant. Nous remercions très sincèrement M. Perrin pour son engagement, son enthousiasme et ses capacités de leader dans la conduite de ce service du feu intercommunal durant 9 années.
- ⇒ **Routes** : des travaux de mise en séparatif et de réfection de l'enrobé sont prévus à l'avenue de la Gare pour la reprise, dès fin août. Des perturbations de trafic et la mise en place de feux de circulation seront à prévoir. Les travaux de finition de la route des Renards reprendront au début juillet, y compris la pose d'obstacles obligeant les véhicules à quitter le trottoir franchissable après les croisements. Nous invitons d'ici là chacun à respecter ce mode de faire pour la sécurité des piétons !
- ⇒ Selon entente avec la Coopérative Cité Derrière, le début des travaux du parking et du **bâtiment locatif de la Losse** a été reporté au printemps 2021. Le passage **en zone de rencontre 20 km/h du village** est prévu dès la fin de cet important chantier mais il est essentiel, pour la sécurité des enfants et de tous (garderie, commerces) d'adapter sa vitesse aux conditions réelles dans le village.
- ⇒ Le groupe de travail chargé d'étudier les conclusions du rapport de l'étude des besoins et conditions du **maintien à domicile de la population âgée du plateau Villars-Gryon** s'est réuni régulièrement depuis le début de l'année. Pour Gryon, une réflexion va être menée pour effectuer une expérience pilote de centre d'accueil qui pourrait débiter en automne 2020 jusqu'à fin 2021. Des discussions sont actuellement en cours à ce sujet avec l'Hospice général de Genève propriétaire de Florimont.
- ⇒ Le local de l'ancienne poste, propriété communale depuis février 2019, a été loué pour une **buanderie** professionnelle à M. Andrea Miletto- A.M Services Sàrl.
- ⇒ **Police des chiens**. Nous souhaitons rendre les détenteurs de chiens attentifs à une nouvelle réglementation cantonale, entrée en vigueur au 01.07.2019, soit l'article 2a du RLFaune qui stipule, en outre : Les chiens doivent être tenus en laisse en forêt, en lisière de forêt ainsi que sur les prairies attenantes situées en zone agricole du 1^{er} avril au 15 juillet. Tous les chiens doivent être tenus en laisse dans les pâturages qui sont occupés par du bétail.



Téléphonie 5G

Un collectif de citoyens s'est approché de la Municipalité en raison du développement de la 5G dans notre Pays et de mises à l'enquête récentes intervenues à Gryon, comme dans la région, pour des adaptations d'antennes déjà existantes.

Le sujet suscite de nombreuses réactions un peu partout et a fait l'objet de diverses études contradictoires, jusqu'au niveau fédéral.

Le gouvernement vaudois accepte à ce jour les modifications d'antennes dites mineures n'impliquant pas d'augmentation de leur puissance. Il n'autorise en revanche pas la construction de nouvelles antennes 5G sur le territoire vaudois. Cette mesure reste en vigueur tant que la Confédération ne met pas à la disposition des cantons certains outils permettant, notamment, de vérifier que ces installations respectent les valeurs limites en matière de rayonnement.

La Municipalité ne s'estime pas compétente en la matière et laisse le soin aux instances cantonales et fédérales de trancher dans ce sujet délicat. Elle ne souhaite dès lors pas s'associer directement au collectif de citoyens constitué à Gryon mais a accepté de mettre la grande-salle à disposition pour une conférence d'information et de fournir les adresses du rôle des électeurs en vue d'un sondage public.

Vous recevrez dès lors d'ici quelques semaines une invitation à une conférence qui se tiendra à la grande-salle le 2 septembre 2020 à 19h30. Cette soirée, organisée par le collectif, se veut avant tout comme informative, pour permettre à chacun de se forger une opinion. Une urne sera mise en place pour récolter les réponses au sondage. Ces dernières peuvent aussi être déposées dans la boîte-aux-lettres des votes à l'administration communale jusqu'au 15 septembre. Afin de garantir un résultat plausible, sans possibilité de dupliquer le sondage, chaque feuille comprendra le numéro d'électeur.

Nous précisons cependant que ce sondage n'a aucune force de loi et qu'il ne sera pas contraignant pour les autorités communales, servant uniquement d'indicateur sur les vœux de la population.

Nouvelles du tourisme



Coronavirus, maintien des offres touristique et adaptations

Frappés par la crise du coronavirus peu avant les vacances de Pâques, les infrastructures touristiques ont été contraintes à une fermeture immédiate, tout comme les commerces.

Malgré les mesures sanitaires encore contraignantes à l'heure où ce texte est rédigé, nous avons tout de même le plaisir de proposer l'ensemble de nos infrastructures estivales à nos hôtes, avec un bon niveau de sécurité sanitaire.

Côté animation, vu l'incertitude quant à l'organisation de manifestations, l'accent a été porté sur l'organisation d'activités plus petites et variées durant les vacances d'été.

Ainsi les hôtes, habitants et résidents de notre commune pourront profiter d'activités épicuriennes, sportives, ludiques ou éducatives, pour animer votre quotidien. Merci de bien vouloir vous inscrire aux animations proposées, car le nombre de places sera limité.

L'organisation de manifestations reste pour l'heure difficile et contingentée ; en fonction des mesures de la confédération et de l'état de Vaud, nous pourrions confirmer ou non les diverses manifestations planifiées dès le mois d'août.

**Pour vous informer en tout temps :
le site communal www.gryon.ch ou
à votre Maison du tourisme. Tél.
024 498.00.00**

Programme des activités et animations jusqu'à fin août

- 27 juin Ouverture de la saison des marchés Villageois de Barboleuse (les samedis jusqu'au 8 août)
- 28 juin Ouverture des Ateliers d'artisanat de Solalex (jusqu'au 21 août)
- 12 juillet Concert itinérant de cor des Alpes
- 12 juillet Matinée de randonnée avec yoga dans la région de Gryon
- 16 juillet Soirée champêtre avec raclette (*sous réserve d'annulation – Covid 19*)
- 17 juillet Randonnée ludique en famille, tour de la Vare, avec initiation à l'orientation et à la géologie
- 18 juillet Fête du Cervelas (*sous réserve d'annulation – Covid 19*)
- 24 juillet Lecture publique « Récits des Alpes » avec Daniel Maggetti
- 25 juillet Concert Country et show d'acrobaties du duo Crazy Pony
- 26 juillet Traditionnelle Barbolée de l'APR2
- 31 juillet Trésors géologiques des Alpes, journée avec le géologue Thierry Basset, visites guidées de la région Solalex/Anzeinde
- 1^{er}-2 août : Mi-Eté de Taveyenne (*sous réserve d'annulation – Covid 19*)
- 6 août : Soirée champêtre avec raclette (*sous réserve d'annulation – Covid 19*)
- 8-9 août : Moments de musique classique à Gryon
- 1 au 16 août : Tyrolienne géante à Fricence
- 16 août : Fun & Jump, fête à Fricence (*sous réserve d'annulation – Covid 19*)
- 16 août : Floyd Works, tribute Pink Floyd en concert au Lac de Fricence (*sous réserve d'annulation – Covid 19*)
- 12, 19 août et 9 septembre : Matinées de cueillette de champignons avec des experts mycologues
- 21 août : Lecture publique « Récits des Alpes » avec Daniel Maggetti

Dates d'automne déjà confirmées

- 12 septembre : Fête de la désalpe (*sous réserve d'annulation – Covid 19*)
- 26 septembre : Mémorial Jean-François Gonet (course pédestre)
- 2 au 4 octobre : Bike Test Gryon (*sous réserve d'annulation – Covid 19*)

Activités hebdomadaires durant les vacances de juillet et août

- Lundi : Activités créatives avec Snick le Clown (enfants)
- Mardi : Sortie VTT accompagnée (technique et lecture du terrain)
- Mardi : Balades à la découverte des Romans de Marc Voltenauer et de Taveyenne
- Mercredi : Gymnastique pour tous au lac de Fricence
- Mercredi-samedi-dimanche : Cani-Cross, randonnée avec un chien polaire
- Mercredi (2x/mois) : Contes pour toute la famille
- Jeudi : Sortie VTT accompagnée (découverte des spots secrets de la région)
- Jeudi : Activités créatives avec Snick le Clown (enfants)
- Vendredi : Baptême en parapente
- Vendredi : Yoga panoramique à Fricence

Tous les jours, découverte et vente de produits du terroir à Gryon :

- Ferme de Fricence 024 498 10 11
- Alpage des Chaux 079 668 44 76
- Laiterie de Gryon 024 495 24 39
- Maison du Terroir de Gryon 024 498 21 25

